



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 111 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a soumises précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 111 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/57/648 et Add.1.

2. La Commission a repris l'examen de la question à sa 56e séance, tenue le 4 juin 2003. Les déclarations et observations formulées au cours du débat sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/57/SR.56).

II. Examen du projet de décision A/C.5/57/L.96

3. À la 56e séance, tenue le 4 juin, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure » (A/C.5/57/L.96).

4. À la même séance, la Commission a adopté, sans le mettre aux voix (voir par. 5), le projet de décision A/C.5/57/L.96.

III. Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :



Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

L'Assemblée générale décide de renvoyer à sa cinquante-huitième session l'examen des points ci-après de l'ordre du jour et des documents s'y rapportant.

Point 112

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

a) Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/57/35);

b) Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, juges du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, juges du Tribunal international pour le Rwanda (A/C.5/57/36);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (A/57/442);

d) Note du Secrétaire général transmettant ses observations ainsi que celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies » (A/57/442/Add.1);

e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/434, par. 5 et 6);

Point 118

Gestion des ressources humaines

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue lors du recrutement, des promotions ou des affectations (A/56/956);

g) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Corps commun d'inspection relatives au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue lors du recrutement, des promotions et des affectations (A/56/956/Add.1);

Point 126

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

h) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système de contrôle du matériel des missions (A/57/765);

i) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/776);

- j) Rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à simplifier les directives régissant les affectations temporaires de personnel à des missions de maintien de la paix (A/57/787);
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions) (A/56/648);
- l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Réforme du Service mobile des opérations de paix des Nations Unies » (A/57/78);
- m) Note du Secrétaire général transmettant ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection concernant la réforme de la catégorie du Service mobile dans les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/57/78/Add.1);
- n) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les rapports du Corps commun d'inspection (A/57/434);
- o) Rapport du Secrétaire général sur la participation des Volontaires des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix (A/55/697);
- p) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/55/874, par. 41 à 45) et premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/7);
- q) Note du Secrétaire général transmettant une note du Bureau des services de contrôle interne sur l'état mis à jour de l'application de ses recommandations concernant les activités de liquidation des missions à l'Organisation des Nations Unies (A/56/896);
- r) Note du Secrétaire général transmettant une note du Bureau des services de contrôle interne rendant compte des résultats d'une étude de suivi de l'application des recommandations du Bureau concernant les activités de liquidation des missions à l'Organisation des Nations Unies (A/57/622);
- s) Note du Secrétaire général relative au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'achat de biens et de services au moyen de lettres d'attribution (A/57/718).
-